

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 30 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT, Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Murielle SALCEDO, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN (arrivée à 19h36), Geneviève FOUGERONT, Thierry VERGER, Jeannine LIABEUF, Eliane PAVIOT, Pascale HERAUD, Edith BOUTILLIER, Cécile BRIEL.

POUVOIRS : Sylviane TURCHETTI donne pouvoir à Geneviève FOUGERONT.

ABSENTS : Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres
en exercice : 17
Présents : 11
Votants : 12

**DEL2025 16 : Rattrapage des reprises au compte de résultats 2024
(Votée à l'unanimité)**

Considérant que des omissions de subventions d'investissement ont été constatées sur l'exercices 2024 ;

Considérant qu'il convient de corriger ces erreurs sur exercice antérieur ;

Considérant l'avis n°2012-05 rendu le 18/10/2012 par le Conseil de normalisation des comptes publics qui préconise une correction d'erreur sur exercices antérieurs en situation nette, c'est-à-dire au sein du passif de haut de bilan, afin d'avoir un impact neutre sur le résultat de l'exercice en cours ;

Considérant que cette correction relève d'opérations d'ordre budgétaire via les comptes 13988, (subventions d'investissement inscrites au compte de résultat) et 10682 (Réserve affectée à l'investissement) ;

Considérant que les opérations à passer sur l'exercice 2025 sont les suivantes :

Compte à débiter	Comptes à créditer	N° Inventaire	Désignation	Montant
13988	10682	90008130861411	Subvention CARSAT 1 rénovation parc Résidence autonomie	1 666.00€
13988	10682	90008356290011	Subvention CARSAT 2 rénovation Parc Résidence Autonomie	1 666.00 €
13988	10682	90008248301611	Subvention APICIL rénovation Parc Résidence Autonomie	1 427.00€
			TOTAL	4 759€

Le Conseil d’administration après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité le rattrapage des amortissements par le biais des opérations figurant dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre le 02/10/2025

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT

